AVIS ACTUALISÉ CONCERNANT LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET CONSULAIRES

A. Procédure de demande de passeport biométrique :

1. Se présenter à l'Ambassade et se munir des pièces suivantes :

- Deux (02) photographies récentes en couleur de format 45X35 mm, prises de face et sur fond blanc ;
- Un (01) bon pour passeport malien, appelé eVoucher (reçu de paiement) ;
- Le numéro NINA, justifié par la copie de la carte NINA ou la fiche descriptive individuelle NINA;
- Une (01) copie d'extrait d'acte de naissance ou une (01) copie transcrite de l'acte de naissance par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ou par les Représentations Diplomatiques et Consulaires du Mali à l'étranger pour le demandeur né hors de la République du Mali ;
- Une (01) photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte d'identité consulaire en cours de validité ;
- Une (01) photocopie de l'ancien passeport ou l'attestation de perte en cas de perte ou de vol ;
- Le justificatif de la profession ;
- Une (01) autorisation parentale légalisée et délivrée par la personne investie de la puissance parentale ou de l'exercice de la tutelle pour le mineur non émancipé ;
- Une (01) copie d'extrait d'acte de mariage pour la demanderesse souhaitant porter le nom de son mari sur son passeport.

2. Renseigner le formulaire de demande de passeport vierge et original fournit par l'Ambassade pour la prise des empreintes digitales (10 doigts) avec encreur.
   Signer conjointement le formulaire avec le Conseiller en charge des demandes de passeports afin d'attester l'exactitude des informations recueillies.

Ambassade du Mali, 3-12-9 Kami-Osaki, Shinagawa-ku, Tokyo 141-0021 – Tél : 03-5447-6881 – Fax : 03-5447-6882 – E-mail : info@ambamali-jp.org

3. Le paiement de 55 000 Francs CFA par les cartes de crédit Visa et Mastercard peut s'effectuer sur le site suivant : http://paiementpasseport-mali.com/ pour les Maliens de l'extérieur.
   Imprimer le eVoucher qui vous sera envoyé par email.

4. Les anciens passeports resteront valables jusqu'à l'expiration de leur validité.

B. Autres documents administratifs et consulaires :

1. Consulter le site internet de l'Ambassade concernant la procédure d'obtention des autres documents administratifs et consulaires et les frais administratifs y afférents : http://www.ambamali-jp.org/.

   Hormis le passeport, le paiement des frais administratifs des autres documents peut toujours se faire soit par virement sur le compte bancaire de l'Ambassade soit par envoi postal ou par cash à l'Ambassade.

2. **Références du compte bancaire de l'Ambassade pour le transfert des frais administratifs des autres documents administratifs et consulaires :**
   Nom du compte : Embassy of Mali
   Banque : Bank of Tokyo Mitsubishi UFJ
   Branche : Toritsu Daigaku Ekimae Branch
   Adresse : 1-30-8 Kakinokizaka, Meguro-ku, Tokyo 152-0022, Japan
   Numéro de branche : 111
   Numéro de compte bancaire : 111 090 7006
   Code Swift : BOTKJPJT

Tokyo, le 08 février 2018

L'Ambassadeur

Aya THIAM DIALLO

Chevalier de l'Ordre National